

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 3 février 2022

Membres présents : M. Jean-François BEYNEL (membre extérieur) - M. Thibault BONNAUD (étudiant) - Mme Marie-Emma BOURSIER (Doyen) - M. Paul BRÉANT - Mme Clémence CAMELOT (étudiante) - Mme Marion CARIOU (étudiante) - Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE - Mme Marie-Blanche DEVAUX - M. Hakim HADJ-AÏSSA - M. Patrick JACOB - Mme Victoire LASBORDES - M. Franck MONNIER - M. Terry OLSON (membre extérieur) - Mme Sophie PETITRENAUD

Membres avec procuration :

Mme Lise CORNILLEAU donne procuration à M. Franck MONNIER
M. Patrick HASSENTEUFEL donne procuration à M. Franck MONNIER
M. Christophe HUE (membre extérieur) donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER
M. Marc MANDICAS (membre extérieur) donne procuration à M. Pascal FOURNIER
M. Olivier PLUEN donne procuration à M. Patrick JACOB
M. Rafaël SERZIALE (étudiant) donne procuration à Mme Mélissa MONTESINOS
Mme Lya ZHANG (étudiante) donne procuration à Mme Clémence CAMELOT

Membres excusés : Mme Muriel CHAGNY - Mme Wafa NABIL

Membres invités : Mme Pascale BERTONI - Mme Carole MARINHEIRO - Mme Véronique MOREAU - M. Stéphane OLIVÉSI - M. Jean-Luc PENOT - Mme Mélanie RAVET

Membres invités excusés : M. Jacques de MAILLARD - M. Thibaut FLEURY GRAFF - M. Laurent WILLEMEZ - Mme Nathalie WOLFF

Madame le Doyen ouvre la séance à 10h05.

Madame le Doyen annonce qu'au vu du message adressé hier par le président de l'université le prochain Conseil de Faculté du mois de mars se tiendra en présentiel.

Elle fait un point sur les procurations.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 14 octobre 2021

Vote : à l'unanimité

2- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 9 décembre 2021

Vote : à l'unanimité

VOLET PÉDAGOGIQUE

3- Point sur l'organisation des examens de la seconde première session

Monsieur Franck MONNIER a adressé un courriel à tous les collègues enseignants-chercheurs s'agissant de l'organisation d'une seconde première session imposée par le MESRI depuis le début de la crise sanitaire pour les étudiants cas contact qui ne pourraient se rendre dans les amphithéâtres et/ou positifs au Covid et se déclarant dans les 5 jours sous réserve de la production d'un certificat médical. Plus de 120 étudiants se sont déclarés. La difficulté est que ce rattrapage comprend 85 matières ce qui est considérable. Il remercie Mesdames Mélanie RAVET et Marie-Blanche DEVAUX qui ont travaillé à cette organisation difficile et qui ont suggéré à juste titre d'organiser cette session la semaine du 21 février (semaine avant les congés de février), en banalisant l'amphi 5 dans lequel plusieurs matières seront regroupées. Plusieurs contraintes à l'organisation de cette nouvelle session :

- Tous les collègues qui devaient faire cours en amphi 5 vont devoir assurer leur cours en direct sur zoom et/ou l'enregistrer pour mise à disposition des étudiants ;
- La production d'un nouveau sujet d'examen (parfois pour un ou deux étudiants), l'examen devant se réaliser dans les mêmes conditions que la première session pour des questions d'équité. Par ailleurs, les étudiants convoqués à un examen alors qu'ils ont un TD au même moment produiront leur convocation afin de justifier leur absence ;
- Pour les collègues qui seront président et membres du jury avec une nouvelle délibération qui, comme les années précédentes, sera réputée s'intégrer à la première délibération puisque nous sommes contraints par le calendrier universitaire, la VP CFVU nous ayant indiqué que le MESRI n'accepterait pas des reports ou des modifications du calendrier.

Madame le Doyen accueille le nouveau Premier président de la Cour d'appel de Versailles, Monsieur Jean-François BEYNEL et l'invite à prendre la parole. Magistrat de l'ordre judiciaire, il a occupé différentes fonctions juridictionnelles, pénales et civiles, des fonctions en administration centrale et sur le terrain : président de tribunal dans des juridictions variées (Cambrai, Castres, Mulhouse), premier président de la Cour d'appel de Grenoble ; en administration centrale : au cabinet ministériel de Madame Elisabeth GUIGOU sur des questions de procédure pénale, droit pénal et administration pénitentiaire (loi sur la présomption d'innocence) et directeur-adjoint du cabinet ministériel de Madame Christiane TAUBIRA (loi sur le mariage pour tous) ; en administration classique : inspecteur au Ministère de la justice, directeur-adjoint de l'administration pénitentiaire pendant plusieurs années, directeur des services judiciaires puis chef de l'inspection générale de la justice. Sa préoccupation est de renforcer le lien étroit entre la juridiction et l'université/la faculté de droit.

4- Information sur le report de la mise en place de la plateforme TMM (Trouver Mon Master)

Madame le Doyen informe que le Ministère a fort heureusement retardé la mise en place de la plateforme nationale de recrutement, le projet n'étant absolument pas mûr et ne garantissant pas des conditions acceptables en termes de faisabilité dans des délais aussi brefs. Les réunions organisées notamment au sein de l'École Graduée permettront de réfléchir à ces questions de recrutements en master 1 et in fine en master 2 (notamment s'agissant des capacités d'accueil des différentes mentions) pour lesquels la plateforme Inception restera active. La Conférence des doyens qui a eu lieu la semaine dernière s'est emparée du sujet.

Madame Pascale BERTONI souhaite savoir si le calendrier est maintenu et si les étudiants auront l'obligation, dès lors qu'ils sont acceptés dans un master, de renoncer aux autres formations auxquelles ils ont candidaté.

Madame le Doyen rappelle le calendrier :

- Mars : dépôt des candidatures ;
- Avril et mai : étude des dossiers ;
- Juin : classement des candidatures par les commissions pédagogiques ;
- Juin : ouverture de la phase principale ;
- Juxtaposition entre la phase principale et la phase complémentaire qui s'ouvrira en juillet-à confirmer.

L'idée est d'avoir moins de saisines rectores et une meilleure information des directeurs de master sur le souhait des étudiants d'intégrer ou non la formation qui les a sélectionnés.

Monsieur Patrick JACOB ajoute que l'hypothèse d'un calendrier harmonisé a été évoquée lors d'une réunion organisée par l'université.

Mélanie CLÉMENT-FONTAINE trouve fâcheux de ne pas avoir de précision sur le calendrier qui sera en vigueur sachant que l'ouverture des candidatures approche.

5- Vote sur le renouvellement de la convention de délocalisation de cours du Master 1 Droit international et européen avec le cabinet d'avocats Linklaters

Madame le Doyen informe que par le biais de ce partenariat les étudiants du Master 1 Droit international et européen sont accueillis au sein du cabinet d'avocats Linklaters, notamment pour suivre des séminaires.

Vote : à l'unanimité

6- Vote sur la convention de coopération relative à l'organisation d'un cursus diplômant du Master 2 Droit public, gouvernance mutualiste et de l'économie sociale en partenariat avec l'École Supérieure de Communication et de Publicité (COM'SUP) de Casablanca (Maroc)

Madame le Doyen donne la parole à Monsieur Jean-Luc PENOT afin de présenter ce projet de coopération en lien avec le master 2 Droit public, gouvernance mutualiste

et de l'économie sociale, master co-dirigé par Monsieur Stéphane MANSON et par elle-même.

Monsieur Jean-Luc PENOT annonce que le master fêtera ses 10 ans d'existence cette année et qu'un partenariat avec COM'SUP existe depuis 20 ans. L'idée de ce master au Maroc est de dupliquer ce qui est fait en France : à savoir accompagner la montée en compétence des administrateurs des mutuelles. En raison de la mise en place de la couverture maladie universelle, les mutuelles ont un rôle spécifique. Ce double partenariat (école/mutuelle) a pour objectif de former entre 10 et 20 personnes et d'assurer le rayonnement de notre Université et plus particulièrement de notre Faculté.

Vote : à l'unanimité

Avant de refermer le volet pédagogique, Madame le Doyen souhaite faire un point sur les groupes de travaux dirigés, la directrice du département de droit privé l'ayant alertée sur l'effectif trop important d'étudiants en L2P2 dans certains groupes de travaux dirigés (38-39 étudiants). Madame Victoire LASBORDES annonce que depuis hier le problème a été résolu par l'ouverture d'un groupe supplémentaire grâce à la réactivité de Mesdames Mélanie RAVET et Marie-Blanche DEVAUX. Ce nombre conséquent d'étudiants s'expliquait par le fait que des redoublants ayant rendu trop tardivement leur choix pour le semestre 2 et n'ayant pas validé la matière « droit des obligations » se surajoutaient dans les groupes de TD. En interrogeant les chargés de TD, Madame Victoire LASBORDES constate que ce problème est récurrent dans différentes matières de L3. Elle tient à souligner le travail colossal des chargés de TD en matière de correction de copies (devoirs-maison, galops d'essai, partiels) et elle craint qu'ils ne se découragent et quittent l'université pour enseigner dans d'autres facultés où les groupes de TD sont moins conséquents (20-25 étudiants). Elle ajoute qu'en L3 « droit de la procédure civile », il y a parfois 50 étudiants en TD. Madame Mélanie RAVET répond que ce sont les étudiants qui changent de TD selon leur gré, sans accord préalable de l'administration et les chargés de TD les acceptent.

VOLET INSTITUTIONNEL

7- Information sur la création d'un Fonds de Soutien à la Recherche SQY

Ce point est reporté au prochain Conseil de Faculté.

Madame le Doyen informe que la CASQY s'est dotée d'un Fonds de Soutien à la Recherche à destination des composantes de l'UVSQ. Elle explique qu'il y a quelques années, nous avions la possibilité de soumissionner à des appels d'offre de soutien à des opérations de recherche ou de formation de façon assez souple. Ce nouveau Fonds de Soutien à la Recherche est ouvert à tous les enseignants-chercheurs, selon une formule assez souple, la simple contrainte étant la transmission des candidatures par la composante et l'obtention d'une lettre de soutien de la part de la présidence ce qui permettra une meilleure visibilité de la distribution des fonds.

VOLET ÉVÉNEMENTIEL

Madame le Doyen remercie Madame Carole MARINHEIRO de l'organisation des Journées des métiers du Droit et de la Science politique qui a rencontré une nouvelle fois un véritable succès tant du côté des partenaires/institutions que des étudiants. Elle déplore, comme chaque année, l'absence des cabinets d'avocats. Elle cède la parole à Madame Carole MARINHEIRO qui précise que cette année la Faculté a accueilli 12 partenaires parmi lesquels la Protection judiciaire de la jeunesse, la CASQY, la Gendarmerie, le Commissariat aux armées, le Tribunal judiciaire, la Cour d'appel, la Cour administrative d'appel, des huissiers, des greffiers, etc.

Monsieur Terry OLSON, président de la Cour administrative d'appel de Versailles, confirme les retours positifs de deux magistrats du Tribunal et d'un premier conseiller de la Cour qui se sont relayés pendant la journée. Les étudiants étaient ravis de rencontrer des professionnels du droit et de nouer des contacts très fructueux. Par expérience, il précise que, très souvent, les jeunes collègues qui prennent leurs fonctions à la Cour ont choisi leur carrière professionnelle à l'issue d'un stage ou d'une journée-rencontre. Il espère que, dès que la situation sanitaire le permettra et après la saison estivale, les Journées portes ouvertes dans les juridictions particulièrement appréciées par les étudiants pourront être de nouveau organisées.

Monsieur Pascal FOURNIER, représentant du Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Versailles, regrette que le Barreau n'ait pas participé à cette journée et précise qu'il appellera l'attention du nouveau Bâtonnier à ce sujet.

8- Information sur les Journées Portes Ouvertes organisées le 12 février 2022

Les Journées Portes ouvertes se dérouleront à la Faculté le samedi 12 février à 14h avec une contrainte imposée par un arrêté de notre présidence à savoir l'application d'une jauge pour l'accueil des futurs bacheliers. Afin de respecter cette jauge, nous mettrons en place une diffusion de l'événement en direct en visioconférence (avec un modérateur qui relèvera les différentes questions) ce qui permettra d'accueillir 300 personnes en plus. A l'issue de ce temps d'échange (présentation de la Faculté, des études de droit et de science politique et des différents parcours), des présentations spécifiques des licences science politique, droit international et double licence LLER seront ensuite effectuées par les responsables de parcours. Les associations étudiantes devraient être autorisées à tenir des stands dans le hall de la Faculté ainsi que certains services de l'université (DEFIP, etc.). Une communication a été mise en place sur le site web de la Faculté s'agissant de la restriction d'accueil (un accompagnant par lycéen).

A la question de Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE relative à la présentation du Collège de droit aux lycéens, Madame le Doyen répond que, comme chaque année, Madame Claire BOUGLÉ, responsable du D. U, sera également présente.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE interroge sur un éventuel calendrier du dépôt de candidature relatif au Fonds de Soutien à la Recherche SQY.

Madame le Doyen répond que, suite à la CDC, les projets pourraient être présentés au fil de l'eau mais nous attendrons la communication de Monsieur Christophe HUE.

Monsieur Franck MONNIER ajoute que sur la présentation transmise lors de la dernière CDC il n'y a pas de calendrier mais seulement un résumé de toutes les dépenses éligibles à cette subvention qui sont plutôt des dépenses en termes d'équipement informatique et d'aménagement.

Madame Pascale BERTONI s'interroge sur le processus de distribution des fonds.

Madame le Doyen répond que c'est la CASQY qui distribue les fonds et qui transmet à la présidence, laquelle effectue le versement sur les lignes budgétaires des composantes. La présidence a demandé à avoir un droit de regard sur l'ensemble des projets proposés, chaque composante devra remonter les candidatures pour lesquelles la présidence délivrera une lettre de soutien.

Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE souhaite annoncer d'une part la sortie de l'ouvrage « Dictionnaire critique du droit de l'éducation » de Madame Pascale BERTONI et Monsieur Raphaël MATTA-DUVIGNAU et d'autre part l'enregistrement à partir du mois de septembre d'un double diplôme d'un master sur l'intelligence artificielle et la propriété intellectuelle avec l'UQAM (Université du Québec à Montréal) qu'elle souhaiterait présenter lors du prochain Conseil de Faculté. Il s'agit d'un master Paris-Saclay, porté par l'UVSQ et plus précisément par la Faculté de droit.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Doyen lève la séance à 11h05.